

**Avis simple favorable relatif au projet de réseau
nommé CARI'MAM (« Caring of marine Mammals »)**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-1 et R334-8 ;

Vu la délibération n°2013_31 du conseil d'administration de l'Agence portant approbation de la gestion directe du sanctuaire Agoa par l'Agence ;

Vu la délibération n°2014_17 du conseil d'administration de l'Agence portant création du conseil de gestion du sanctuaire Agoa ;

Vu la délibération Agoa_cdg_2015_005 du conseil de gestion d'Agoa du 21 mai 2015 relative aux délégations de compétences données au bureau ;

Vu la délibération n°2015_28 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du sanctuaire Agoa du 30 novembre 2015 ;

Vu la délibération n°2015-29 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées portant approbation des modifications relatives au fonctionnement et à la composition du conseil de gestion d'Agoa du 30 novembre 2015 ;

Vu la décision 2016/001 du président du conseil d'administration de l'Agence en date du 13 avril 2016 portant nomination des membres du conseil de gestion d'Agoa ;

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer ;

Considérant la finalité du sanctuaire Agoa, à savoir, garantir un état de conservation des mammifères marins et de leurs habitats ;

Considérant la sensibilité et les fonctions écologiques réalisées dans le sanctuaire Agoa par les mammifères marins et la nécessité de créer un réseau entre gestionnaires d'aires marines protégées dans la zone Caraïbes afin de préserver ces habitats sensibles pour la conservation des mammifères marins ;

Considérant les missions engagées de coopération régionale du Sanctuaire Agoa dans la Grande Région de la Caraïbe;

Considérant les partenariats en cours de consolidation dans le bassin caribéen, notamment dans le cadre de jumelages en cours de réalisation et déjà signés ;

Considérant l'avis favorable de la commission de coopération internationale du sanctuaire Agoa en date du 10 janvier 2017 ;

Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Sur présentation du président, le Conseil de gestion, après en avoir délibéré, rend un avis favorable à l'unanimité à la présentation du projet de réseau de gestionnaires d'aires marines et parcs marins protégés de la Caraïbe pour la préservation des mammifères marins – « CARI'MAM » (« Caring of marine mammals »).

Article 2 :

Ce projet s'inscrit au programme INTERREG CARAIBES (au titre du Programme Opérationnel –PO 2014-2020), pour un budget prévisionnel estimé à près de 3 millions d'euros, sous l'axe thématique INTERREG n°3 intitulé « protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe »,

plus précisément à l'objectif spécifique (OS7) « mieux valoriser et protéger le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints ».

Article 3 :

La maquette financière et le plan de financement en cours d'élaboration seront annexés à cette présente délibération.

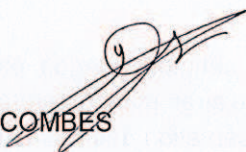
Article 4 :

Le directeur de l'Agence Française de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Vote favorable : à l'unanimité

**Le président du conseil de gestion
d'Agoa**

Yvon COMBES



**Le directeur de l'Agence Française de
la Biodiversité**

**Le Directeur général de l'AFB,
par délégation,
Le Directeur des Parcs naturels marins,
parcs nationaux et territoires**

Thierry CANTERI



Fiche Pré-projet
du programme INTERREG Caraïbes 2014-2020 pour appel à manifestation d'intérêt

POURQUOI CETTE FICHE ?

Cette fiche pré-projet pour appel à manifestation d'intérêt a été élaborée par l'équipe du Secrétariat Conjoint (SC) vise à identifier les idées de projet pertinentes.

Votre « idée de projet » fera l'objet d'une étude d'opportunité par le comité de sélection. Si votre projet reçoit un avis favorable, il fera l'objet d'un accompagnement. Il sera alors demandé de réaliser un montage plus complet en vue de son instruction et de sa présentation ultérieure aux instances décisionnaires. En cas d'avis d'opportunité positif concernant votre pré-projet, vous êtes tenu de déposer un formulaire de candidature complet dans un délai de 6 semaines. Le SC vous tiendra informé tout au long du processus et est à votre disposition pour vous assister dans vos démarches.

COMMENT LA REMPLIR ?

- Définir l'axe et l'objectif spécifique sous lesquels votre projet sera déposé (Cf. le Programme Opérationnel téléchargeable sur le site www.interreg-caraibes.fr)
- Trouver un acronyme (maximum de 30 caractères soit 5 à 6 mots).
- Résumer les objectifs, actions et résultats de votre projet (Pourquoi ? Quoi ? Avec qui ? Quels résultats ? En faveur de qui ?).
- Désigner le Chef de File et ses partenaires (noter très précisément le libellé de la structure, sa forme juridique, son type¹, l'adresse et la personne à contacter).
- Déterminer les principaux postes budgétaires et le coût du projet. Construire le plan de financement. Indiquer la date de démarrage et la durée de votre projet (y compris la période de préparation).

QUAND L'ENVOYER ?

Le présent document est à envoyer dès que l'appel à manifestation d'intérêt est lancé.

COMMENT L'ENVOYER ?

Ce document est à envoyer au SC du programme INTERREG V Caraïbes ; soit :

Par voie électronique : interreg.caraibes@cr-guadeloupe.fr

Par voie postale : SC INTERREG
Espace régional du Raizet
Av. du général de Gaulle, BP Raizet Sud
97139 Les Abymes
GUADELOUPE

¹ Le type de structure peut être public, privé ou assimilable public (en fonction de la provenance de ses fonds)

Informations générales

Titre du projet	Version française : Réseau des aires marines et parcs marins protégés de la Caraïbe pour la préservation des mammifères marins Version anglaise : Caribbean Marine Mammals Preservation Network
Acronyme du projet	CARIMAM
Numéro du projet	(à remplir par le SC)
Axe thématique	Axe 6 : Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (OT6)
Objectif spécifique	OS7 : mieux valoriser et protéger le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
Calendrier prévisionnel	01 / 10 / 2017 (au lancement du programme Interreg Caraïbe) - au 31/12 / 2020 (fin du programme Interreg Caraïbe) Soit : 38 mois (voire au-delà dans le but de pérenniser le réseau)

Informations sur le partenariat

A – Chef de file

A1. Structure des Antilles françaises			
Nom ou raison sociale de la structure	Sanctuaire Agoa rattaché juridiquement à l'Agence des aires marines protégées (AAMP).		
Coordonnées	☎ : 0590 94 99 36 / Mobile: 06 90 68 02 43 @ : sabine.garnier@aires-marines.fr Adresse Postale : 2 rue du Lys Blanc, Lotissement « Les Hauts de Montéran », 97120 Saint-Claude		
Date de création de la structure	Création du sanctuaire Agoa en 2010 par la déclaration officielle du gouvernement français à la Conférence des parties du protocole SPAW en Jamaïque. Création de l'AAMP par décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006.		
Forme juridique actuelle	Etablissement Public Administratif- EPA /Établissement public sous tutelle de l'Etat		
N° SIRET	13000273600028		
Effectifs actuels	3 ETP pour le sanctuaire d'Agoa, 221 ETP pour l'AAMP (bilan social au 31/12/2015).		
	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015	Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014	Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013
Chiffre d'affaires global HT des trois derniers	Pas de chiffre d'affaires. Le bilan annuel de l'AAMP : 10 316 925 Euros	Pas de chiffre d'affaires. Le bilan annuel de l'AAMP : 13 569 871 Euros	Pas de chiffre d'affaires. Le bilan annuel de l'AAMP : 13 827 141 Euros

exercices	Montant TTC, l'AAMP est non assujettie à la TVA	Montant TTC, l'AAMP est non assujettie à la TVA	Montant TTC, l'AAMP est non assujettie à la TVA
Personnes en charge du dossier dans la structure concernée			
Nom de la personne en charge du dossier	Sabine GARNIER		
Fonction dans la structure	Chargée de mission « montages et coordination de projets » au sein du sanctuaire Agoa, chargée de coopération		
Coordonnées	☎ : 0590 94 99 36 / Mobile: 06 90 68 02 43 @ : sabine.garnier@aires-marines.fr		

B – Partenaires communautaires :

B1. Structure des Pays-Bas dans la Caraïbe	
Nom ou raison sociale de la structure	Ministry of Economic Affairs of the Netherlands, Caribbean Netherlands Unit
Forme juridique actuelle	Administration publique (étatique) « Governmental department »
Coordonnées	☎ : (+599) 715 83 08/Mobile : (+599) 781 02 06 ☎:(+599) 717 83 30 @ : paul.hoetjes@rijksdienstcn.com Adresse Postale : National Office for the Caribbean Netherlands (RCN) P.O.Box 357Kaya International z/n, Kralendijk, Bonaire, Caribbean Netherlands
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	Paul C. Hoetjes
Fonction dans la structure	Policy Coordinator Nature Ministry of Economic Affairs (EZ)
Coordonnées	☎ : (+599) 715 83 08/Mobile : (+599) 781 02 06 ☎:(+599) 717 83 30 @ : paul.hoetjes@rijksdienstcn.com Adresse Postale : Ministère des affaires économiques/RCN P.O.Box 357Kaya International z/n, Kralendijk, Bonaire, Caribbean Netherlands

B2. Structure de Saint-Martin	
Nom ou raison sociale de la structure	Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin
Forme juridique actuelle	Administration publique
Coordonnées	☎ : (+599) 715 83 08/Mobile : (+599) 781 02 06 ☎:(+599) 717 83 30 @ : Adresse Postale : Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin 803 résidence les Acacias – Anse Marcel – 97 150 Saint-Martin

Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	Nicolas MASLACH
Fonction dans la structure	Directeur de la réserve, Conservateur
Coordonnées	☎ : 05 90 29 09 72 Mobile : 06 90 38 77 71 @ : nicolas.maslach@rnsn.org Adresse Postale : Ministère des affaires économiques /service en charge de la biodiversité marine P.O.Box 357Kaya International z/n, Kralendijk, Bonaire, Caribbean Netherlands

B3. Structure de Guadeloupe	
Nom ou raison sociale de la structure	Parc National de Guadeloupe
Forme juridique actuelle	Etablissement Public Administratif
Coordonnées	☎ : 05 90 80 86 05 ☎ : +590 (0)5 90 60 17 33 Adresse Postale : Siège du Parc National de Guadeloupe Montéran, 97120, Saint-Claude
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom des personnes en charge du dossier	Xavier DELLOUE et Hervé MAGNIN
Fonction dans la structure	Chef du pôle Milieux Marins et chef du service Patrimoines respectivement
Coordonnées	☎ : +590 (0)5 90 26 17 17 Mobile : +590 (0)6 90 74 08 73 @ : xavier.delloue@guadeloupe-parcnational.fr herve.magnin@guadeloupe-parcnational.fr Adresse Postale : Rue Jean Jaurès, Baie-Mahault

B4. Structure de Guadeloupe	
NB : Organisation internationale à vocation régionale sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement et <u>faisant juridiquement partie</u> du Parc National de Guadeloupe	
Nom ou raison sociale de la structure	Secrétariat du Protocole CAR-SPAW sous l'autorité du Parc National de la Guadeloupe
Forme juridique actuelle	Etablissement Public Administratif- EPA /Établissement public sous tutelle de l'Etat
Coordonnées	☎ +590 (0)5 90 41 55 82 @ : sandrine.pivard.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr frederique.fardin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr Adresse Postale : Parc national de Guadeloupe, Montéran 97120 Saint-Claude - Guadeloupe (FWI).

Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	Sandrine PIVARD et/ou Frédérique Fardin
Fonction dans la structure	Directrice / Chargée de projet
Coordonnées	Sandrine Pivard : +590 (0)5 90 41 55 81 Frédérique Fardin : +590 (0)5 90 41 55 84 @ : sandrine.pivard.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr frederique.fardin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr

B5. Structure de Guyane	
Nom ou raison sociale de la structure	GEPOG/Réserve Naturelle Nationale de l'île du Grand-Connétable
Forme juridique actuelle	Association Loi 1901 ayant un mandat administratif de la Réserve, établissement public national
Coordonnées	☎ : 06 94 42 87 20 📠: 05 94 39 00 45 Adresse Postale : Kévin PINEAU Conservateur Réserve Naturelle Nationale de l'Île du Grand Connétable Association GEPOG 15 Av Louis Pasteur, 97300 Cayenne Tel : 05 94 39 00 45
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	Amandine BORDIN
Fonction dans la structure	Chargée de mission milieu marin
Coordonnées	☎ : 05 94 39 00 45 Mobile : 06 94 31 10 84 @ : amandine.bordin@espaces-naturels.fr Adresse Postale : GEPOG/Réserve Naturelle Nationale de l'île du Grand-Connétable Référente locale TeMeUm 15 Avenue Louis Pasteur, 97300 Cayenne www.reserve-connetable.com www.facebook.com/RNGrandConnetable http://www.gepog.org/

NB : la Réserve Naturelle Nationale de Kaw-Roura, en Guyane y serait aussi intéressée et nous rejoindrait dans le montage du projet Interreg si nous sommes sélectionnés ; le contact y serait : M. Antoine BAGLAN, Adjoint scientifique au Conservateur-Tél : 0694 45 03 47

B6. Structure de Martinique (Parc Naturel de la Martinique)	
Nom ou raison sociale de la structure	Syndicat Mixte du Parc Naturel de la Martinique
Coordonnées	☎ : 05 96 64 42 59 📠 : 05 96 64 72 27 @ : contact@pnr-martinique.com Adresse Postale : Maison du Parc – Annexe Monsigny Avenue des Caneficiers BP 437 97200 Fort de France
Date de création de la structure	10 /09/1976
Forme juridique actuelle	Syndicat mixte ouvert
N° SIRET	259720019000027
Effectifs actuels	184
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	Laurent LOUIS-JEAN
Fonction dans la structure	Conservateur des Réserves Naturelles
Coordonnées	☎ : 05 96 64 45 67 📠 : 05 96 64 72 27 @ : l.louis-jean@pnr-martinique.com

C – Partenaires extra-communautaires :

C1. Structure de République dominicaine	
Nom ou raison sociale de la structure	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles/Gouvernement de la République dominicaine
Forme juridique actuelle	Administration publique (étatique)
Coordonnées	☎ : +1 (809) 567-4300 📠: +1 (809) 567-0555 @: Daneris.Santana@ambiente.gob.do Mirla.Garcia@ambiente.gob.do p.abreu@ambiente.gob.do

	<p>D.Ramirez@ambiente.gob.do</p> <p>Adresse Postale : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales)</p> <p>Direction de la Biodiversité (Dirección de Biodiversidad)</p> <p>Av. Cayetano Germosén esq. Av. Luperón, El Pedregal,</p> <p>D. N., República Dominicana / Código postal: 02487</p>
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	José Manuel Mateo Félix
Fonction dans la structure	<p>Directeur(Director de Biodiversidad)</p> <p>Direction de la Biodiversité (Dirección de Biodiversidad)</p>
Coordonnées	<p>☎ : (809) 501-4182 (mobile) (José)</p> <p>☎: +1 (809) 567-0555</p> <p>@ : Jose.Mateo@ambiente.gob.do</p> <p>Sarah.DiazdeDefrank@ambiente.gob.do</p>

C2. Structure de <u>Saint-Barthélemy</u>	
Nom ou raison sociale de la structure	Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy
Forme juridique actuelle	Administration publique territoriale
Coordonnées	<p>☎ : 0590 27 88 18</p> <p>Adresse Postale : Agence Territoriale de l'Environnement BP 683 Gustavia 97099 Saint-Barthélemy</p>
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	Olivier Raynaud
Fonction dans la structure	Directeur
Coordonnées	<p>☎ : 0690 31 29 32</p> <p>@ : olivier.raynaud@agence-environnement.fr</p>

C3. Structure de <u>Turques et Caïques</u>	
Nom ou raison sociale de la structure	Ministère du tourisme, l'environnement, de la culture et du patrimoine/département des ressources naturelles littorales de Turques et Caïques
Forme juridique actuelle	Administration publique (étatique)

Coordonnées	@ : environment@gov.tc Adresse Postale : Department of Environment and Coastal Resources (DECR) Ministry of Tourism, Environment, Culture and Heritage (MTECH) Lower Bight Road, Providenciales, Turks and Caicos Islands (TCI) (UK Overseas Territory) British West Indies (BWI)
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom de la personne en charge du dossier	Dr John CLAYDON (et Dr Eric F. SALAMENCA
Fonction dans la structure	Directeur du département de l'Environnement et des ressources côtières et assistant /adjoint du directeur respectivement (Director of the Department of Environment & Coastal Resources And Assistant Director for Research and Development -Department of Environment and Coastal Resources –DECR-)
Coordonnées	☎ : +1-649-338-4175 (direct line) +1-649-338-4170 (Admin Officer)/ Mobile phone +1-649-341-0703 ☎: +1-649-946-4793 (Office), @ : jclaydon@gov.tc ericfsalamanca@gmail.com / salamancaericf@yahoo.com / efsalamanca@gov.tc

C4. Structure de Cuba

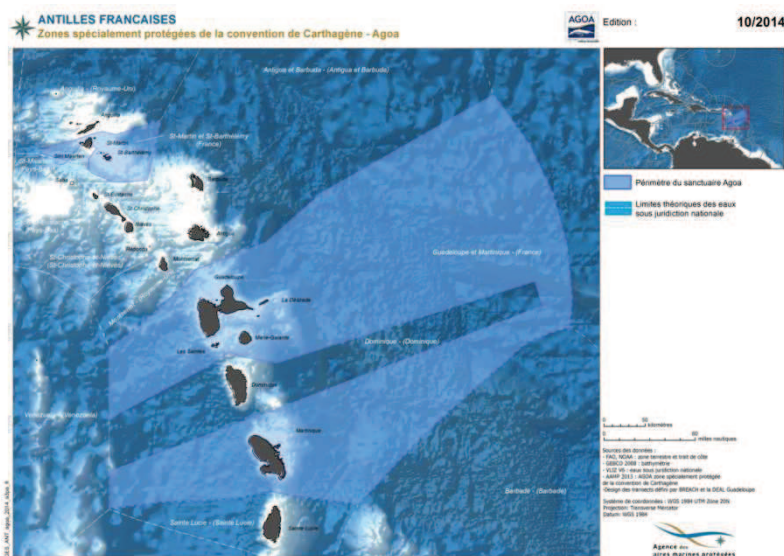
Nom ou raison sociale de la structure	Centre national des aires protégées de Cuba
Forme juridique actuelle	Administration publique (étatique)
Coordonnées	☎ : +72077607, 72068224 al 26 ext 105. @ : mayda@snap.cu mariarosa@snap.cu onellys@snap.cu Adresse Postale : Lic. Onellys Borrero Campos Subdirectora Centro Nacional de Áreas Protegidas Calle 18A No. 4114 e/41 y 47. Playa CP.11300 La Habana. Cuba
Personne en charge du dossier dans la structure concernée	
Nom des personnes en charge du dossier	Onellys Borrero Campos et María Rosa García Hernández
Fonction dans la structure	Sous-directeurs
Coordonnées	☎ : 72077607, 72068224 al 26 ext 105. @ : onellys@snap.cu ; mariarosa@snap.cu

PRESENTATION DU PROJET DE COOPERATION REGIONALE CARI'MAM

Préambule

Qu'est ce qu'Agoa (Contextualisation)

Le sanctuaire **Agoa** est une aire marine protégées de statut international, dédiée à la préservation des mammifères marins. Elle couvre toutes les eaux sous juridiction française dans les Antilles soit plus de 140 000 km² comprenant les zones économiques exclusives (ZEE) de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guadeloupe et Martinique.



Le sanctuaire Agoa a pour objectif de garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leurs habitats, des impacts négatifs directs ou indirects, avérés ou potentiels, des activités humaines.

Informations sur le projet (problématisation)

Dès la de création du sanctuaire Agoa en 2010, la nécessité et l'importance de la coopération sont affirmées. En effet, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer de la France, à travers la déclaration de création du sanctuaire, a affirmé que l'axe majeur du sanctuaire Agoa concerne la coopération internationale car l'une de ses vocations principale est de : *Coopérer avec les autres États de la Caraïbe et tout particulièrement les parties contractantes à la Convention de Carthagène et à son protocole SPAW (Specially Protected Area and Wildlife) ainsi que les États partageant des populations de mammifères marins pour favoriser la mise en place de mesures de protection et de gestion similaires à celles du sanctuaire Agoa.* »

Cet aspect de coopération internationale est essentiel car les enjeux de conservation et de gestion des mammifères marins dépassent les frontières nationales. Certaines espèces étant très mobiles et les dimensions des unités fonctionnelles vitales pour elles sont souvent sous-estimées.

Une approche régionale et internationale s'impose ainsi pour la préservation de ces populations de mammifères marins. Ainsi, depuis sa création, Agoa travaille sous le signe de l'ouverture pour tisser des liens de coopération avec les aires marines protégées existantes (et à venir) dans la région Caraïbe et avec les pays partageant les mêmes populations de mammifères marins. Ensemble, il s'agit d'améliorer les

connaissances des populations et favoriser la mise en place de mesures de protection cohérentes à grande échelle.

Extrait de la déclaration de création du sanctuaire :

12. Compte tenu du plan d'action mammifères marins adopté dans le cadre du protocole SPAW, la France invite les autres Etats de la Caraïbe et tout particulièrement les Parties contractantes à la Convention de Carthagène et à son protocole SPAW (i) à prendre des mesures de protection similaires à celles prévues par la présente Déclaration, (ii) à créer dans leurs eaux sous juridiction nationale des Sanctuaires pour la protection et la conservation des mammifères marins et (iii) à s'associer au Sanctuaire Agoa sous l'égide de la Convention de Carthagène et son protocole SPAW.

<p>Situation de départ et contexte → Objectifs</p> <p><i>Quelle est la problématique/ le cadre stratégique dans lequel s'inscrit votre projet ?</i></p> <p><i>A quelles difficultés répond-il ?</i></p> <p><i>Quelle valeur ajoutée apporte-il pour résoudre le problème identifié ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contexte de départ, a été décrit dans le préambule. ➤ Présentation de la problématique: <p>Le sanctuaire Agoa, chef de file, a pour objectif de garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leurs habitats, des impacts négatifs directs ou indirects, avérés ou potentiels, des activités humaines.</p> <p><i>Ainsi le projet a pour ambition de répondre à la problématique à savoir comment permettre à des Etats bien qu'ayant des situations législatives et réglementaires différentes en terme de création de parcs et réserves marines, d'unir leur force pour la préservation des mammifères marins et de leur habitat et afin de faciliter leur migration dans le corridor écologique des Antilles.</i></p> <p><u>Difficultés auxquelles cherche à répondre le projet :</u> Le sanctuaire Agoa regroupe toutes les eaux des Antilles françaises et a donc pour prérogative de protéger les cétacés de cette zone. Néanmoins, les cétacés sont des espèces mobiles capables de parcourir de grandes distances et donc de sortir des eaux sous juridiction d'Agoa. Ce projet répond donc à cette difficulté transfrontalière qui limite l'action du sanctuaire Agoa.</p> <p><u>Valeur ajoutée du projet :</u></p> <p>En effet, ce projet amènera une homogénéisation des actions dans la Grande Région de la Caraïbe et permettra aussi de sensibiliser certains territoires à la protection de ces espèces protégées.</p>
<p>Activités</p> <p><i>Décrire les actions mises en œuvre dans le cadre du projet et qui concourront à atteindre les objectifs fixés ?</i></p>	<p>Afin d'aboutir à une meilleure protection des mammifères marins dans la Caraïbe, les actions mises en œuvre (« axes de travail / Workplan ») ont été définies par les partenaires du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en réseaux des aires marines protégées dédiées à la préservation des mammifères marins de la Grande Caraïbe et au-delà par des outils de

	<p>communication;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Le renforcement des compétences des gestionnaires; 3. Le développement d'outils communs de gestion et de d'évaluation; 4. L'accompagnement du développement d'une offre commerciale d'observation des cétacés respectueuse des animaux et durable, à l'échelle de la Caraïbe, etc. 5. La mise en œuvre des projets d'accords de partenariat avec les sanctuaires néerlandais et dominicains; 6. La définition d'une stratégie de diffusion des connaissances scientifiques et techniques dans ce domaine, entre les acteurs et vers le grand public
<p>Résultats</p> <p><i>Quels sont les résultats que produiront les activités en fin de projet (livrables) ?</i></p> <p><i>Identifier les résultats spécifiques et concrets en termes quantitatifs et qualitatifs.</i></p>	<p>Pour chaque action, les principaux livrables attendus sont les suivants</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Atelier de travail, atelier de restitution, colloques, création d'une plateforme d'échange ; 2. Formation des équipes techniques des territoires à divers problématiques : désenchevêtrement, échouage... méthodes de suivis des cétacés standardisées et banque de données au niveau de la Caraïbe ; 3. Contribution technique à la rédaction des Plans de gestion des AMPs et directives gouvernementales en adéquation avec la protection des cétacés ; 4. Formation des opérateurs commerciaux d'observation des cétacés et harmonisation des mesures d'encadrement de l'activité ; 5. Développement des échanges dans le cadre des jumelage d'aires marines protégées ; 6. Outils de communication à des fins de sensibilisation et de développement durable des activités liées aux cétacés.
<p>Cibles, bénéficiaires</p> <p><i>Indiquez quelles sont les bénéficiaires directs (partenaires) et indirects visés par le projet.</i></p>	<p>Les partenaires du réseau des aires marines protégées de la Caraïbe (CARIMAM) et donc par conséquent les populations scientifiques et locales, à savoir des :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestionnaires des aires marines protégées – partenaires du projet et bénéficiaires finaux des actions ➤ Associations ciblées œuvrant sur les mammifères marins – bénéficiaires finaux des actions ➤ Etats (au niveau ministériel/gouvernemental) – Ministère de Environnement et de la Biodiversité – partenaires du projet ➤ Acteurs économiques par les activités d'éco-tourisme identifiés / Opérateurs commerciaux de "Whale watching" / Offices du tourisme –bénéficiaires finaux des actions ➤ Grand public et établissements scolaires particulièrement – bénéficiaires finaux des actions ➤ Organisation internationale à vocation régionale – partenaires du projet

<p>Zone de réalisation du projet <i>Où se dérouleront les activités prévues ?</i></p>	<p>Les activités du projet CARIMAM sont localisés dans la Grande Caraïbe avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les îles du sanctuaire Agoa : Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, et Saint Barthélemy ➤ Les territoires de la Caraïbe : les Îles hollandaises des Caraïbes et autres partenaires du réseau (République dominicaine, Cuba, Turks et Caicos ...) ➤ La Guyane <p>Cf. voir la carte des jumelages d'Agoa en annexe</p>
---	--

En guise de conclusion : un des objectifs du projet est de PERENNISER le RESEAU. Il faudra prévoir que le projet fasse des émulations dans les pays de la Caraïbe grâce aux jumelages entre sanctuaires et des échanges envisagés, au –delà des 3 ans de déroulement du projet ; des impacts sont ainsi attendus, afin de maintenir le réseau (poursuite de la labellisation des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins entre autres notamment).

Informations complémentaires

<p>Quel est le caractère innovant du projet ? <i>Le projet s'inscrit-il dans une continuité ?</i> <i>Quelle est sa plus-value ?</i></p>	<p>Le Plan d'Action pour les mammifères marins mis en place par le protocole SPAW de la Convention de Carthagène fut une première étape dans la protection des mammifères marins donnant aux différents pays un outil pour aider le travail sur les cétacés.</p> <p>Le projet CARIMAM entre dans la continuité de cette initiative en connectant ces différents pays au sein d'un même projet apportant une plus-value sur l'efficacité et créant un allant pour monter de projet de plus grande envergure à plus grande échelle.</p> <p>Ainsi, le projet CARIMAM permettra un travail global sur les cétacés en englobant le corridor migratoire que représente l'arc antillais. Cet aspect de protection et de conservation sur une grande zone est une innovation dans la Caraïbe pour les mammifères marins</p>
<p>Quelle est la plus-value d'INTERREG pour le projet ? <i>Pourquoi votre projet sollicite-t-il ce programme en particulier?</i> <i>En quoi cette dimension est nécessaire pour atteindre l'objectif que s'est fixé le projet?</i></p>	<p>La sollicitation du programme INTERREG rend possible la mobilisation des ressources de chaque territoire partenaire au projet afin de parvenir aux objectifs de conservation nécessaire à la protection des mammifères marins.</p> <p>Les cétacés sont des espèces particulièrement difficiles à étudier et donc à protéger. Passant moins de 10 % de leur temps en surface, leur étude nécessite à la fois des moyens humains conséquents mais aussi des outils technologiques poussés (hydrophone, navire, balise...). Ce type de technologie est difficile à mettre en place à petite échelle.</p> <p>Grâce au financement européen du programme Interreg Caraïbes, il est possible d'initier une mise en réseau d'acteurs caribéens pour la coopération autour d'action de protection des cétacés. Cette dynamique permettra d'élargir progressivement le réseau d'acteurs à des partenaires aux statuts différents</p>

	(régions ultrapériphériques (RUP), pays et territoires d'outre-mer (PTOM), extracommunautaire). Le CAR-SPAW, outil de coopération internationale sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement de la Caraïbe facilitera la coordination des actions au niveau régional.
Expérience précédente en gestion de projets ? <i>Le porteur de projet a-t-il déjà mis en œuvre des projets ? Des projets de coopération à l'échelle régionale ?</i>	Le sanctuaire Agoa, le chef de file a déjà mené et suivi plusieurs actions au sein de la Caraïbe. A titre d'exemple : 1) Formation des « whale watchers », 2016, 40 participants, 3 territoires (Antilles françaises) 2) Formation désenchevêtrement, 2015, 15 participants, 5 territoires (Antilles françaises / Dominique) 3) Projet de « Recensement des Mammifères marins et autre Mégafaune pélagique par Observation Aérienne » (REMMOA), 2008, 6 territoires (Antilles françaises, Dominique et Antigua). Par ailleurs, les projets que nous développons sont de facto sur les 4 territoires du périmètre du sanctuaire Agoa : Saint-Martin, Saint- Barthélemy, Guadeloupe et Martinique. L'AAMP pilote plusieurs projets de coopération européenne depuis 2010, notamment des projets de mise en réseau de gestionnaires d'aires marines protégées sur d'autres façades maritimes tels que MAIA (financement Interreg IV B Arc Atlantique 2010 – 2013) et PANACHE (financement Interreg VI A Manche 2012 – 2015).
Comment avez-vous eu connaissance du programme INTERREG Caraïbes ? <i>Comment et par qui le porteur de projet a-t-il eu connaissance du programme INTERREG Caraïbes ? Par le site internet, par les relais institutionnels, par les médias... ?</i>	Le sanctuaire Agoa a eu connaissance du programme INTERREG par les relais et partenaires institutionnels (élus territoriaux, membres du conseil de gestion et administratifs) et par le Secrétariat conjoint

Annexes à l'AMI du projet CARI'MAM

Annexes administratives

1. Document relatif à la déclaration concernant le chiffre d'affaires :
 - a. Bilan annuel N-1 (2015)
 - b. Bilan annuel N-2 (2014)
 - c. Bilan annuel N-3 (2013)
 - d. Déclaration sur la TVA
2. Statuts du chef de file : décret de création de l'AAMP
3. Document attestant de la capacité du représentant légal, délégation de signature :
 - a. Arrêté du 17 06 2016
 - b. Délibération n° 2016-14
 - c. Décision n° 2015/79
4. Numéro de SIRET
5. Justificatif du nombre de salariés : Rapport ordonnateur et comptable 2015

Annexes techniques

6. White paper on the CARI'MAM Network presented at the Scientific and Technical Advisory Committee (STAC) of the SPAW Protocol on Nov. 2 – 4 2016
7. Lettre d'intention du Ministère de l'Environnement de la République Dominicaine

8. Letter of support/interest for the CARIMAM project, Caribbean Marine Mammals Preservation Network, of the Department of Environment and Coastal Resources (DECR) Turks and Caicos Islands Government
9. Letter of support/interest for the CARIMAM project of the Saint-Barthélemy's Environmental Agency
10. Lettre d'intention du Parc National de Guadeloupe
11. Letter of support/interest for the CARIMAM project of the Caribbean Netherlands Unit of the Ministry of Economic Affairs of the Netherlands
12. Letter of support/interest for the CARIMAM project of the Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA)
13. Convention cadre 2016 entre le CAR-SPAW et l'AAMP
14. Carte des jumelages du sanctuaire Agoa

Informations sur la réalisation financière du projet

L'estimation budgétaire du projet sera plus précise à compter à la suite de l'atelier d'écriture réunissant les partenaires afin de préciser, d'une part, l'implication et le rôle de chacun dans le plan d'action du projet CARIMAM ; et définir les moyens d'action et le budget prévisionnel du projet. Cet atelier programmé de longue date dans le courant de la semaine du 29/11/16 n'a pas pu être avancé avant la date limite du dépôt de l'AMI au programme Interreg CARAIBE. A l'issue de cet atelier et des échanges avec différents financeurs sollicités, il sera possible d'équilibrer l'estimation des cofinancements (A) et des dépenses directes du projet (B).

A – Estimation des cofinancements :

Nom du co-financeur	Contacté	Assuré	Montant (€)
Collectivité Région Guadeloupe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cours de discussion
Collectivité Territoriale de Martinique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cours de discussion
Collectivité Territoriale de Saint-Martin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cours de discussion
Collectivité Territoriale de Saint-Barthélemy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cours de discussion
AAMP & partenaires du projet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 162 500,00 Euros
Recettes nettes générées par le projet			0,00 Euros
Subvention FEDER sollicitée (... % des dépenses éligibles)			1 927 500 Euros (75% des dépenses éligibles)
TOTAL DES COFINANCEMENTS PREVISIONNELS			-

B – Estimation des dépenses :

Poste de dépenses	Montant en territoire communautaire	Montant en territoire extra-communautaire	Total (€)
frais de personnel	800 000	200 000	1 000 000
frais généraux	200 000	50 000	250 000
frais de déplacement et	70 000	100 000	170 000

d'hébergement			
Equipement	350 000	-	350 000
Infrastructures et travaux	-	-	-
Compétences et services externes	500 000	100 000	600 000
Communication	300 000	50 000	350 000
Recettes nettes (à déduire de l'assiette éligible)	-	-	-
Autres -Meeting (séminaires/réunions/conférences/ateliers)	300 000	20 000	320 000
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	(1) ->2 570 000	(2) ->520 000	(3)->3 090 000

Montant de l'assiette éligible (2)	2 570 000 €
------------------------------------	-------------

Fait à Brest Le 18 NOV. 2016

Nom et qualité du signataire habilité à engager juridiquement le porteur de projet

Signature
 Le directeur par intérim
 Loïc LAISNE



Cadre réservé au SC	
Date de réception de la fiche	
N° d'enregistrement interne	
Personne en charge du dossier	
Récépissé envoyé au Chef de file le	

Eléments à vérifier :

- Le dossier est complet et rempli conformément au formulaire de demande
- Les statuts du chef de file et des partenaires sont joints
- Document attestant de la capacité du représentant légal (et éventuelle délégation de signature)

Pour les entreprises :

- Le Kbis et le n° SIRET du chef de file sont joints
- Un justificatif du nombre de salariés de la structure chef de file est joint